



Progetto Common Assessment Framework ACI Easy Access Direzione Territoriale Bari

Les avantages fiscaux pour les véhicules dits “historiques” varient selon qu’il s’agisse de véhicules de plus de trente ans ou de véhicules de plus de vingt ans.

Sont considérés comme **véhicules historiques** de plus de trente ans les voitures qui:

- ont été fabriquées depuis plus de trente ans (sauf preuve contraire, l’année de production coïncide avec l’année de première immatriculation en Italie ou dans un autre Pays),
- ne sont pas destinés à usage professionnel ou utilisés dans l’exercice d’activités de l’entreprise, arts ou professions.

Les véhicules historiques de plus de **trente ans** sont exempts du paiement de la taxe sur les automobiles.

L’exemption est automatique et il ne faut pas présenter aucune demande (il n’est pas nécessaire non plus que les véhicules historiques soient inscrits dans un registre historique).

Si toutefois un véhicule de plus de **trente ans** est mis en circulation sur routes et dans les espaces publiques une taxe de circulation forfaitaire doit être payée avec prise d’effet 01 janvier – 31 décembre:

- Euros 30,00 pour les automobiles
- Euros 20,00 pour les véhicules à moteur.

Pour les véhicules de plus de **vingt ans** une réduction de 50% est prévue s’ils sont inscrits à un automobile club historique, pourvu que cette annotation soit acquise par la motorisation sur le certificat d’immatriculation du véhicule.